

COLLECTIF SANTÉ CONTRE L'INCINÉRATION DES DÉCHETS MÉNAGERS À LA RÉUNION

contact : olivier.hey@wanadoo.fr

Nous affirmons que les incinérateurs, même récents, sont polluants donc incompatibles avec la santé publique.

Nous proposons la solution alternative de la réduction à la source et du tri pour valorisation (recyclage ou compostage).

Les dangers pour la santé des incinérateurs

- Etude récente (mars 2008) de l'Institut de Veille Sanitaire : **augmentation des cancers** (sein, foie, lymphomes, sarcomes...) à proximité des incinérateurs.
- Etude récente de l'Inserm : Rejet par les incinérateurs de particules ultrafines par les incinérateurs qui causent **maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires et cancers** (350 000 morts prématurées en UE)
- Cause : **Rejets de dioxines** (moindres mais toujours dangereux dans les nouveaux incinérateurs car fonctionnement 60 heures par an sans filtres) et de **2000 autres polluants** non réglementés, notamment des **métaux lourds** et des **particules ultrafines**

Autres inconvénients des incinérateurs

- Production de **330 kg de déchets ultimes toxiques par tonne traitée**, pour lesquels il faudra trouver une solution de **stockage sécurisé** !
- Coût d'investissement très élevé (**130 M€ minimum**).
- **Peu de création d'emplois** (15 maximum).
- Nécessité de fonctionner à plein régime pour être rentable (papiers et cartons sont alors brûlés au lieu d'être recyclés).

Le leurre de l'énergie "verte" de l'incinération

- Projet d'incinération sous l'égide de Gerri : leurre car en France, **seulement 10 à 15% des incinérateurs de France font effectivement de la valorisation énergétique** selon le CNIID (les autres vivent grâce aux subventions car les **coûts d'investissement ne sont pas couverts par la production d'électricité**)
- Compte-rendus de la journée technique de l'Observatoire d'Île-de-France des Déchets (ORDIF) sur le thème "Déchets, énergie et climat" :
<http://www.ordif.com/public/rubrique/journees-techniques.html?id=13470%20>
A voir : vidéo de Sébastien Lapeyre du CNIID (centre national indépendant d'information sur les déchets) dans la rubrique "Déchets, source d'énergie?"

**Dossier complet sur le site Internet de
l'Association Réunionnais Médicale Santé
Environnement (ARMSE)
<http://www.armse.fr>**

Solutions alternatives possibles pour nos déchets

- **Réduction à la source des déchets**

Consignation de produits (comme les bouteilles en verre des brasseries réunionnaises)

Taxation des emballages à la douane

- **Développement du recyclage et du compostage**

Nécessité de construire de nouvelles installations (plate-formes de compostage, centres de transit) et de mettre en valeur les installations existantes (diminution forte des collectes en Porte à Porte qui concurrencent les déchèteries)

Incitation forte des citoyens (redevance incitative à la place de la TEOM, préconisée par une directive du Grenelle de l'Environnement sous 5 à 10 ans)

Développement du compostage individuel et de quartier de déchets verts (réduction des collectes en porte à porte)

- **Tri performant des déchets ménagers spéciaux (peintures, batteries, piles, déchets de santé, DEEE...) ou tri des biodéchets**

Nécessité absolue de séparer les déchets polluants pour obtenir une bonne qualité de compost conforme à la norme NFU 44051

Donc nécessité de trier les déchets spéciaux en développant des filières REP ou les biodéchets en développant des collectes de biodéchets ou le compostage individuel ou de quartier

- **A terme éventuellement, développement du tri mécano-biologique (TMB)**

Séparation automatisée du contenu des bacs gris/verts en :

- recyclables, pour valorisation
- déchets organiques fermentescibles, pour production de compost
- déchets ultimes, rendus inertes et compactés.

Avantages :

- investissement réduit à 50 M€
- création de 40 emplois
- production de compost
- réduction par 6 du volume de déchets à enfouir

Dossier complet sur le site Internet de
l'Association Réunionnaise Médicale Santé
Environnement (ARMSE)
<http://www.armse.fr>

•